

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



Prévention des incendies résidentiels : place à l'auto-inspection

Saint-Pascal, le 17 novembre 2020 – La MRC de Kamouraska, le Service Intermunicipal de Sécurité Incendie de La Pocatière, la Régie Intermunicipale en Protection Incendie du Kamouraska Ouest et le Service de Sécurité Incendie KamEst implantent sur leur territoire un nouveau système d'auto-inspections résidentielles en ligne.

Concrètement, les trois services de sécurité incendie commenceront à envoyer, dans les prochains mois, un courrier avec un code d'accès aux résidents de certains secteurs ciblés, les invitant à remplir le formulaire d'auto-inspection sur la plateforme Internet sécurisée Première ligne.

Les Kamouraskois.es pourront ainsi répondre, à leur rythme et dans le confort de leur foyer, à une quinzaine de questions, portant notamment sur l'état de leurs avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, le type de chauffage utilisé ou encore la présence d'un réservoir de propane ou mazout. La durée moyenne de réponse à ce questionnaire est de **cinq minutes**. En cas de difficultés techniques, les citoyens pourront solliciter l'aide de leur service incendie.

Le contexte pandémique actuel a naturellement joué un rôle dans le choix de cette solution, puisqu'elle permet de limiter les déplacements des pompiers, et donc les risques de transmission du coronavirus.

Toutefois, cette nouvelle façon de procéder présente d'autres avantages, dont celui de responsabiliser les citoyens en les impliquant dans la sécurité incendie de leur propre résidence. Cette formule permet par ailleurs d'optimiser le travail de prévention incendie en collectant des informations importantes pour les secours en cas d'intervention (présence dans le foyer d'une personne à mobilité réduite ou nécessitant une assistance particulière par exemple).

« La sécurité des Kamouraskois.es a toujours été notre préoccupation principale. Avec le passage à l'auto-inspection, la sécurité incendie sur le territoire de la MRC prend une nouvelle orientation : la prévention se trouve au cœur de la démarche afin de développer, chez les propriétaires comme chez les locataires, des attitudes et comportements sécuritaires. » explique M. Christian Chénard-Guay, coordonnateur sécurité-incendie de la MRC de Kamouraska.

Coordonnée par la MRC de Kamouraska, cette procédure d'auto-inspection sera déployée sur le terrain par les services sécurité incendie eux-mêmes.

En effet, selon le Schéma de couverture de risques, environ 15% des résidences du territoire doivent être vérifiées chaque année. Il faut donc un cycle d'environ 7 ans pour compléter l'inspection de l'ensemble des habitations du Kamouraska.

Aussi, les services incendies concernés cibleront chacun les secteurs de leur territoire qui seront invités, dès les prochaines semaines, à procéder à leur première auto-inspection.

-30-

Contact presse :

Manon Weber, Coordonnatrice aux communications et au marketing
Promotion Kamouraska
418 492-1660 poste 253 | 514 743-9956
communication@promotionkamouraska.com